

COLLOQUE FRANCO-QUEBECOIS DE NANCY

Daniel Boisvert
Jean-Pierre Blaie

C'est sous le thème de **CITOYEN A PART, CITOYEN A PART ENTIERE**, que s'est tenu à Nancy (France), les 8, 9 et 10 octobre dernier, le colloque Franco-Québécois organisé par le Centre Régional Lorrain pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CRLEAI), en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les quelques 400 participants, parmi lesquels se trouvaient une centaine de Québécois, ont d'abord eu l'occasion de prendre connaissance ou de se remémorer les grandes orientations et les grandes politiques sociales mises en place, tant en France qu'au Québec.

Ce colloque a également permis aux participants d'échanger sur les législations respectives des deux pays, sur l'organisation de leurs services et sur les pratiques professionnelles en matière de protection de la jeunesse, de services aux adultes en difficulté sociale, de services aux personnes présentant une déficience physique et de services aux personnes déficientes intellectuelles.

Les trois activités principales, réservées au secteur identifié à la déficience intellectuelle, correspondaient chacune à une thématique spécifique et mettaient l'accent sur trois dimensions relatives à la prestation des services aux personnes déficientes intellectuelles: l'identification du cadre de référence, l'intégration communautaire et les stratégies de reconversion.

D'abord, l'identification du cadre de référence, abordée par M. Jean-Pierre Blaie et M. Daniel Boisvert, conférenciers invités, s'est concrétisée par une présentation des thèmes propres à la valorisation des rôles sociaux. Plus spécifiquement, le thème de l'intégration sociale a capté davantage l'attention des participants compte tenu de l'importance du mouvement québécois récemment amorcée en matière de désinstitu-

tionnalisation et de la publication, en France, de l'annexe XXIV du Décret no 89-798 du 27 octobre 1989 précisant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptées. Les participants ont également échangé sur le processus du plan de services individualisé, qui est à la fois un excellent outil d'intégration communautaire, et sur les plans d'interventions qui permettent l'articulation concrète du plan de services. Enfin, les Centres de formation pour apprentis spécialisés ont fait l'objet d'une présentation spécifique.

La présentation, par Mme Pierre et M. Guy-Michel Deslauriers, de différentes dimensions de l'intégration communautaire des personnes déficientes intellectuelles a permis aux participants de réfléchir sur la nature et la spécificité de l'intégration scolaire et professionnelle. Ce fut l'occasion de faire les distinctions entre les différents réseaux dans lesquels la personne déficiente intellectuelle vit: le réseau social, le réseau de services et le réseau de partenaires. Les présentateurs ont également discuté des difficultés et des obstacles gênant le développement et le maintien de ces réseaux.

Mme Constance Lamarche et M. J. F. Gauny, invités à présenter leur point de vue sur les stratégies de reconversion, ont particulièrement abordé les processus de la réinsertion sociale des personnes déficientes intellectuelles vivant autrefois en institution: la planification régionale des services et des programmes, la transformation des services et des ressources institutionnels en un réseau de services communautaires (reconversion et redéploiement) et l'évaluation de la qualité de vie des personnes déficientes intellectuelles.

L'interpellation des pratiques et des législations de la France et du Québec a permis de faire ressortir, de ce colloque, qu'il existait, dans la pensée idéologique, plus de convergences que de divergences entre les intervenants de ces deux sociétés. Ainsi les participants

Daniel Boisvert, Professeur, Université du Québec à Trois-Rivières; Jean-Pierre Blaie, Directeur général, Centre Lorrain pour l'enfance et l'adolescence inadaptée.

conviennent, entre autres:

- . de la primauté accordée à la personne déficiente intellectuelle dans le processus de réadaptation;
- . de la nécessité d'une intervention précoce auprès des familles pour favoriser le maintien de la personne dans sa communauté;
- . du rôle important de l'intervenant à titre d'accompagnateur dans la démarche d'insertion sociale;
- . de la nécessité d'une approche individualisée des services;
- . de l'importance de développer le réseau de support communautaire pour assurer une plus grande qualité de vie de la personne déficiente intellectuelle.